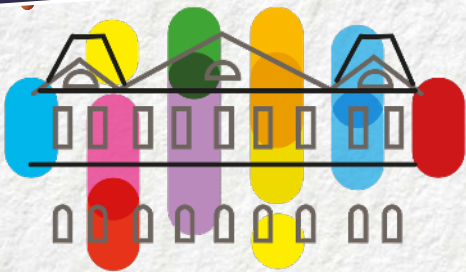


EXPOSITION

Salon de l'Aquarelle & œuvres sur papier



DOSSIER TECHNIQUE



ESPACE CULTUREL
DE KERDURAND

Du 20 nov.
au 17 déc. 26

RIANTEC

Contacts

Tél. 02 97 33 52 40
espaceculturel@mairie-riantec.bzh

Infos pratiques

Ouvert du lun. au ven. de 14h à 17h30,
le dim. de 15h à 18h en présence des artistes.
Accès libre et gratuit.



Riantec

www.riantec.bzh



le lauréat
2025

Marie DEMESLAY
CHAOS

*Ma perception des images d'actualités, une vision sombre.
Expression de ce monde en guerre, générant le chaos.*



ORGANISATION

ORGANISATEUR

Municipalité de RIANTEC - Affaires culturelles

LIEU DE L'EXPOSITION

Espace culturel - Château de Kerdurand

Tél. : 02 97 33 52 40

espaceculturel@mairie-riantec.bzh

DATES DE L'EXPOSITION

Du 20 novembre au 17 décembre 2026

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h30

Dimanche de 15 h à 18 h

DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES ŒUVRES

Le lundi 16 novembre de 9h30 à 12h

à l'Espace Culturel de Kerdurand

DATE DE RESTITUTION DES ŒUVRES

Le vendredi 18 décembre de 9h30 à 12 h

à l'Espace Culturel de Kerdurand



MODALITÉS

INSCRIPTION

- Le nombre d'inscriptions est limité à 60 participants.
- Les oeuvres proposées par les artistes doivent être récentes et ne pas avoir été exposées lors d'un précédent salon. Aucune copie d'oeuvres ne sera acceptée.
- **Les artistes doivent envoyer par mail à espaceculturel@mairie-riantec.bzh avant le 17 octobre 2026 :**

> la fiche d'information sur les œuvres proposées accompagnée d'un visuel par œuvre (photographie en format jpg et de qualité satisfaisante pour être imprimée en format A4. et présentation des photos sans verre pour le dossier d'inscription car les reflets empêchent de comprendre l'œuvre).

> 4 œuvres devront être obligatoirement proposées. 2 œuvres parmi celles proposées seront sélectionnées par la commission du salon (l'artiste pourra indiquer les 2 œuvres qu'il souhaite prioritairement présenter). Si cette clause n'est pas respectée, votre candidature ne pourra être retenue.

- La sélection est faite par la Commission du salon qui s'assure notamment de la cohérence visuelle des 2 œuvres retenues.
- Une fois la sélection effectuée, les artistes sélectionnés en sont informés et reçoivent la fiche d'inscription à compléter pour valider définitivement leur participation au salon.

DROIT D'ACCROCHAGE

Les artistes sélectionnés pour participer au salon devront faire parvenir leur fiche d'inscription à l'Espace culturel de Kerdurand **au plus tard le 7 novembre 2026** accompagnée d'un règlement d'un montant de 20 € à l'ordre de « Festivités Riantec RR ».

DÉPÔT DES ŒUVRES ET ACCROCHAGE

Les artistes s'engagent à mettre à disposition leurs œuvres pour toute la durée de l'exposition. Après leur dépôt à la date indiquée, celles-ci sont mises en place par les organisateurs.

FORMAT ET DIMENSIONS DES ŒUVRES

Toute œuvre présentée devra **comporter un encadrement sobre d'une baguette blanche, noire, métal ou bois n'excédant pas 2 cm de large** et être munie d'un système d'accrochage pratique et capable de supporter son poids.

Format maximum autorisé : 52 cm x 72 cm (cadre compris)

TECHNIQUES AUTORISÉES

Aquarelle, lavis, dessin, encre, sanguine, fusain, pastel, gravure, gouache.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

Chaque œuvre doit comporter au dos, le nom, le prénom et l'adresse de l'artiste ainsi que le titre.

PERMANENCES

Un planning sera à la disposition des artistes désirant assurer une permanence le dimanche de 15h à 18h.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette décharge de responsabilité couvre les organisateurs en cas de vol, incendie, dégradation... Elle doit impérativement être jointe à la fiche d'inscription au salon.

JURY

Il sera composé de 5 personnes parmi lesquelles des artistes confirmés. Le lauréat de l'année précédente (hors concours durant trois années) est invité à y participer.

Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury ne peuvent concourir pour les prix décernés.

LE PRIX

Un prix du salon d'un montant de 300€ viendra récompenser une oeuvre sélectionnée par les membres du jury (toutes techniques confondues). Il sera décerné au lauréat le jour du vernissage. Si l'artiste est absent lors du vernissage, il/elle doit impérativement se faire représenter pour la remise du prix.

Le lauréat du prix du salon sera l'invité d'honneur du salon 2027.

PROMOTION DU SALON

L'organisateur prend en charge la promotion de l'événement. Pour les besoins de promotion du salon, les photos des œuvres sont susceptibles d'être reproduites et diffusées sur l'ensemble des supports d'information de la commune de Riantec.

VERNISSAGE

Il aura lieu le vendredi 20 novembre à partir de 18 h à l'Espace culturel de Kerdurand en présence des exposants, des personnalités officielles et des invités.

NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Si le présent règlement n'était pas respecté, les organisateurs se réservent le droit de refuser les œuvres et/ou de refuser l'inscription de l'artiste à la prochaine édition du salon.